

Monsieur le Député Jean-François Copé
Président du groupe UMP
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Monsieur le Député,

Le projet de « Loi de réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires », est en discussion maintenant au Sénat et devra ensuite être de nouveau présenté à l'Assemblée nationale.

Or il se trouve que cette Assemblée a adopté un amendement (l'article 26 c bis) à ce projet de loi, à l'initiative de la députée Bérengère Poletti, qui prévoit notamment que le deuxième cycle des études médicales comprenne un enseignement portant spécifiquement sur la contraception et l'avortement, et que les moyens d'accès à l'avortement soient fixés « de façon obligatoire et coordonnée par le schéma régional d'organisation des soins ».

Cet amendement a été adopté à l'Assemblée malgré l'avis contraire du gouvernement comme du rapporteur, Jean-Marie Rolland (UMP, Yonne).

Je vous demande, en tant que Président de la majorité à l'Assemblée Nationale, de tout faire auprès des Députés de la majorité pour faire échouer cet amendement. S'il passait, ce serait un pas de plus dans la tragique histoire de l'avortement en France.

Comptant sur vous pour que l'amendement de la députée Poletti soit retiré de la version finale de la loi sur la réforme de l'hôpital, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée

Le:

Signature :

Monsieur le Sénateur Henri de Raincourt
Président du groupe UMP
Sénat
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Monsieur le Sénateur

Le projet de « Loi de réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires », est en discussion maintenant au Sénat et devra ensuite être de nouveau présenté à l'Assemblée nationale.

Or il se trouve que cette Assemblée a adopté un amendement (l'article 26 c bis) à ce projet de loi, à l'initiative de la députée Bérengère Poletti, qui prévoit notamment que le deuxième cycle des études médicales comprenne un enseignement portant spécifiquement sur la contraception et l'avortement, et que les moyens d'accès à l'avortement soient fixés « de façon obligatoire et coordonnée par le schéma régional d'organisation des soins ».

Cet amendement a été adopté à l'Assemblée malgré l'avis contraire du gouvernement comme du rapporteur, Jean-Marie Rolland (UMP, Yonne).

Je vous demande, en tant que Président de la majorité AU s2NAT, de tout faire auprès des Sénateurs de la majorité pour faire échouer cet amendement. S'il passait, ce serait un pas de plus dans la tragique histoire de l'avortement en France.

Comptant sur vous pour que l'amendement de la députée Poletti soit retiré de la version finale de la loi sur la réforme de l'hôpital, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée

Le:
Signature :